



**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU PAYS GRENAOIS**

**Séance du 24 juillet 2023 à 8h30**  
**à la Salle du Conseil communautaire de la Communauté de Communes**

N° de la Délibération	Objet	Décision
DELIB N°B2023-09	Enfance – Jeunesse – Création de 5 postes temporaires d'adjoints d'animation à temps non complet (en application de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique).	Adoptée.
DELIB N°B2023-10	Enfance – Jeunesse – Création de 2 postes temporaires d'adjoint d'animation à temps non complet (en application de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique).	Adoptée.
DELIB N°B2023-11	Ecole de musique – Création de deux postes temporaires d'assistants d'enseignement artistique principal de 2° Classe à temps non complet (en application de l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique).	Adoptée.
DELIB N°B2023-12	Culture – Attribution de subvention aux actions culturelles.	Adoptée.

L'ensemble des décisions prises lors de l'assemblée délibérante sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes : <https://www.cc-paysgrenadois.fr>.